

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

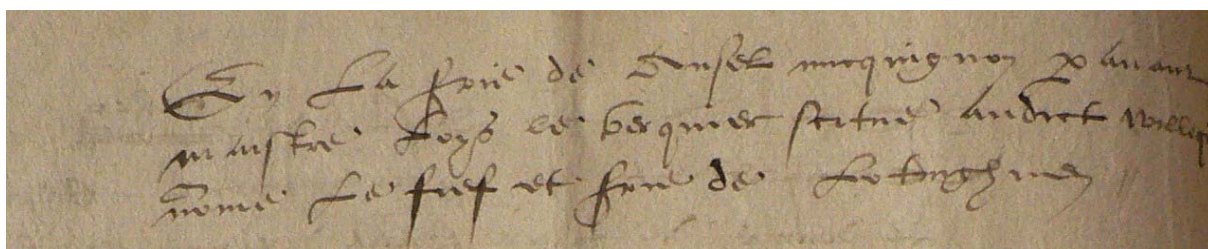
(Bibliothèque de Saint-Omer - 2G303)

Ce manuscrit conservé dans les Archives Capitulaires de Saint-Omer (Série 2G) a été établi en 1566 par Ansel MICQUIGNON, bailli du chapitre de Saint-Omer. Il ne s'agit pas d'un terrier ou d'un cueilloir. L'objet est la grandeur des dismes de Crehen, Willequin (Wirquin) et Remilly. Il s'agit de délimiter le territoire de ces trois dismes par rapport aux autres dismes. Le texte semble à première vue structuré : trois parties distinctes pour chacune des dismes et facile à comprendre. La lecture, en fait, est difficile, de très longs paragraphes avec beaucoup de répétitions ('les dict's'). Après une première transcription du texte, il m'a fallu procéder à une réécriture et une mise en forme pour tenter de comprendre le texte, d'où les trois parties qui suivent

1. le texte interprété et aussi modernisé<sup>1</sup>
2. le récapitulatif des patronymes et des toponymes
3. la transcription du texte

Ce texte fait apparaître plusieurs seigneuries dont

- la Humière (d'après une note de Justin DE PAS : vendu à Noël de COCQUEMPOT en 1550)
- Lotinghem (note de Justin DE PAS : fief de Remilly-Wirquin, tenu de la Seigneurie d'Upen. Ce fief, qui en 156-, était de la seigneurie d'Ansel MICQUIGNON – voir ci-dessous -, fait l'objet d'un retrait lignager par Jehan DE RENTY, escuier, Sr de Bouyin, Upen'en 1573<sup>2</sup>)



A noter aussi à la fin du document –fac similé à la page suivante - la répartition des dîmes. Deux gerbes sont toujours attribuées au doyen et chanoine de Théroouanne.

Bernard CHOVAUX

Octobre 2009

<http://bchovaux.fr/>

<sup>1</sup> Certaines répétitions ont été omises, des 'dict's' remplacés par des ce, cet, cette...

<sup>2</sup> Transaction du 07/10/1573 – acte 10 – relevé de Philippe DERIEUX

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Extrait de la dernière page

Je en Esquelles trois Dismes deffes deffaires appar  
tenuent au seigneur de Rapre de moultz terres de dismes  
messes d'ours et rapre de fugee Cathedralle de  
Stander au present et furent les six de dem  
Le messes d'ours et ranome de Gerobanne de  
Sanctre. appartenent a cestuy qui est tunc de  
village de Honnet Villequin et de seigneur de  
de temps immemorial et a este ainsi deff.

Ceste presente declaration de la disme  
de Honnet Villequin et rapre de este flant  
par unse mirquonny bailli de messes seigneur  
de Rapre et son mille cinq vers seigneur de  
H. J. Mirquonny

# Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

## Partie 1 – Interpétation du manuscrit

*Le texte qui suit est établi à partir de la transcription figurant en partie 3. Il se peut qu'il comporte des erreurs de lecture de ce document.*

S'ensuit la grandeur de la disme de Crehen et là où elle se prend et cueille appartenant à Vénérables et discrets Seigneurs Messieurs Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de la Ville et Cité de St-Omer. Le tout comme il s'ensuit.

Et prime

Le dismage de Crehen commence par 0.5 mesure 0.5 quartier de terre, appartenant à Baudin DE COCQUEMPOT, parcelle

- en pointe vers mer au chemin de Hallines
- boutant d'amont à la voie Sangatte et d'aval à la Srie d'Esquerdes
- tenant et faisant le bout de d'aval à un buisson à la liste vers soleil
- ralliant tout aval au Grand Chemin réal nommé vulgairement le Chemin de Loeuillique, là où descend l'eau sauvage qui fait l'entredeux du dismage d'Esquerdes et de Crehen et Sries dessus déclarées.

Et, au long de la voie Sangatte, au lez de d'amont, est la seigneurie de Remilly,

- de leur grande disme jusqu'à une pièce de terre contenant 0.5 mesure et montant amont jusque à un buisson appartenant présentement à Nicolas (BARBARY ?), qu'il a eu par retrait de Jehan BAUCHEL laquelle est de la disme de Crehen et de celle de Remilly
- en allant toute la tournière tirant vers Crehen jusqu'à 2 demies mesures de terre appartenant l'une à Jehan DE COCQUEMPOT dit Nennet et l'autre à Jehan DE MAMEZ, à cause de sa femme, lesquelles se partissent de la lingne de la tournière la moitié au dismage de Remilly
- remontant amont à un long buisson qui se nomme Le Buisson de Le Panelle (ou Pavelle ?) et est le côté d'aval des dites deux demies mesures de la disme de Crehen et par-dessus le dit Buisson et du lez d'amont est de la disme de Remilly.

Item, au bout de la dite mesure et du bout vers soleil

- allant encore amont d'une tournière
- en montant amont et traversant 3.5 quartiers appartenant à Toussain BOURGOIS et 1.5 quartier appartenant à Jacques LE QUESTRE
- lesquelles deux pièces se répartissent en travers par moitié jusqu'au s... de Mrs, les bouts de ces 2 pièces étant vers soleil de la disme de Crehen et vers mer de la disme de Remilly
- allant vers soleil au chemin de Crehen au long de la liste et tournière
- de la dite pièce, il y a une mesure appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT demt à Wismes prise en 3 mesures à la liste d'aval

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- de ces 3 mesures, il y en a un quartier au long du chemin qui est de la disme de Crehen et tout le lez d'amont est du dismage de Remilly.

Item, du côté de d'amont vers soleil du chemin de Crehen

- en montant un peu plus amont
- à prendre en 2 mesures qui ont appartenu à Jehan HAUSSOLLIER, en son vivant maréchal de Pihen,
- desquelles 2 mesures, l'une appartient à Gilles HAUSSOLLIER et l'autre mesure comprend
  - 60 verges appartenant à Phles FRANCOIS et au dismage de Crehen
  - les autres 40 verges de la disme de Remilly à prendre sur la liste d'amont et du bout vers soleil
  - ces 2 mesures boutant à une pièce de terre appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet, laquelle est du dismage de Crehen
- remontant d'amont tout au long d'une tournière allant à un buisson nommé Le Buisson de La Bruinne
- lesquelles pièces de terre boutant du côté de d'aval sont de la disme de Crehen et celles boutant et listant du côté de d'amont aux dites tournières sont de la disme de Remilly
- laquelle pièce listant sur la dite tournière appartient à Baudin DE COCQUEMPOT, fils Emond,
- et, depuis Le Buisson de La dicte Bruinne,
  - allant encore à une tournière,
  - traversant le chemin de Bienccques,
  - commençant, au bois de Crehen, du cornet vers soleil du dit bois
  - venant aval une tournière
- laquelle tournière et les pièces qui viennent tourner et bouter de vers Bienccques sont du dismage de Bienccques et de la Srie de l'Escotterie de St-Omer et la pièce de terre où boutent les pièces de terre ci dessus déclarées appartiennent à un nommé Anthoine LE BAILLY demt à Bienccques
- laquelle est le commencement du dismage de Crehen et boute à une pièce de terre en bout vers soleil appartenant à Tassin CARON, qui est fermier de l'Escotterie de St-Omer, et du dismage de Bienccques
- et venant en amont au long d'une tournière tournant sur la pièce dessus déclarée jusqu'à une borne
- laquelle borne fait l'entredeux de 6 quartiers de terre appartenant à présent à Pierre DE LE POUVE demeurant à Cléty
- laquelle est du dismage et seigneurie de Crehen.

Le Quief Doutremer contient 60 mesures qui est de la dite disme de Crehen et s'étend sur les lieux ci après déclarés.

Commençant aux 6 quartiers de terre qui sont de la disme de Crehen appartenant à Pierre DE LE POUVE à cause de sa femme

- venant d'amont tout au long le chemin de Bienccques jusqu'au bout d'amont d'une demie mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- venant encore de d'amont tout du long et dans le prolongement de 6 quartiers de terre appartenant à Pierre COPPIN, à cause de sa femme,
- allant amont jusqu'à
  - une mesure de terre nommé le Bois La ... appartenant à Nonel DE COCQUEMPOT, laquelle est de la disme de Remilly
  - demie mesure du côté vers soleil et pareillement de la disme de Remilly contre la mesure dessus déclarée, qui est à Nicolas BRETON et qui fait la séparation et entredeux de la disme de Crehen et Remilly et du dit quief Doutremer
- en ralliant à
  - une tournière appartenant à Ansel MICQUIGNON et plusieurs autres et qui est de la disme de Remilly
  - la pièce qui fait la liste de la tournière, qui appartient à Gilles LE LEU et qui est de la disme de Crehen et du dit quief Doutremer
- en allant tout le fond jusqu'à une pièce de terre appartenant à Jehan MICQUIGNON, à cause de sa femme, par avant Anthoine DE WILLEQUIN ;
- laquelle pièce liste du côté de d'amont au Grand Chemin de Théroouanne et est du dismage de Remilly.

Recommençant plus vers soleil levant aux 6 quartiers ci devant déclarées appartenant au dit Pierre DE LE POUVE et à la dite borne étant du côté de d'amont des 6 quartiers

- venant tout en long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes jusqu'au Buisson de La Marlière Follie et de ce buisson au long d'une autre tournière des Sars
- allant encore tout au long d'une tournière jusqu'au Chemin de Théroouanne
- la pièce de cette tournière se nomme La Longue Troncque, laquelle est en quief Doutremer et est de la disme de Crehen
- toutes les pièces de terre boutant sur la tournière et sur le quief Doutremer sont de la disme de Remilly et se nomment Les Sars.

A la disme de Crehen, appartiennent 7 mesures de terres séant en la vallée de Cricquendalle, qui sont du quief du Cricquendalle, tenues en foncier des Seigneurs du Chapitre, occupées par diverses personnes et enclavées en la disme de Remilly de tout bout et côté.

Item, à la disme de Crehen, appartiennent 7.5 mesures de terre séant dessus la Croix de Remilly à savoir :

- 10 quartiers appartenant à Cristofle DE GUISNES
- 10 quartiers appartenant à Ansel MICQUIGNON
- 5 quartiers aux héritiers de Marie MERLENCQ
- 5 quartiers aux héritiers Anthoine DE WILLEQUIN,

Ces 7.5 mesures boutent au chemin qui mène de Remilly à Crehen, enclavées de toutes listes et bouts à la disme de Remilly.

Item à la disme de Crehen, appartiennent 7 mesures de terre séant dessus le bois de Le Pouve, tenues des Religieuses et Abbesse de Blendecques, enclavées de tous les bouts, listes et côtés en la Srie et Dismage de Remilly. Ces 7.5 mesures sont tenues foncièrement et vicontièremment des

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Religieuses de Blendecques à cause de leur Terre et Srie de Le Coulombe, séant au près Wedinghen, paroisse de Wavrans.

### Disme de Willequin

La disme de Willequin appartient à Messieurs Doyen et Chapitre de St-Omer

La disme de Willequin se prend et cueille en seigneurie et terroir ci après déclarés

Est assis en la Srie Liévin DE ZUNEQUIN escuier Sr de Willequin

En la Srie Phles CARON homme d'armes des ordonnances du Roy ... sous la charge de Monsr Le Comte du Roelz seigneur du Val et en partie Sr du dit Willequin

En la Srie de Ansel MICQUIGNON, par avant Maistre Loys LE BECQUIER, situé à Willequin et nommé le fief et Srie de Lotingham

En la Seigneurie de Cucheval à présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan PENIN en sont vivant demt à Aire

Et une autre Srie située au dit Cucheval appartenant à Mr DE BOIN, Seigneur du Prey, par avant au Seigneur de La Tredal

- Commençant au lez vers soleil de l'eau qui coule du dit Willequin à Remilly
- et commençant à une pièce de terre appartenant à Pierre DE COCQUEMPOT gisant près le Fontaine Fiainne du quief Callet et Srie Phles CARON
- allant au long d'un crocq et tournière appartenant à plusieurs personnes
- allant jusqu'à une mesure 8 verges de terre appartenant à Pierre SEGARD par avant à Ansel MICQUIGNON, laquelle mesure est de la disme de Remilly et liste d'amont au fief Liévin DE ZUNEQUIN et Sr de Willequin
- toutes les terres boutant sur la tournière sont du quief De Le Pouve tenues foncièrement des Srs de Chapitre et de leur disme de Remilly
- au bout de la mesure 8 verges de terre et du bout vers soleil, il y a encore 6 quartiers appartenant au dit Pierre SEGARD, par avant à Ansel MICQUIGNON,
- la moitié de ces 6 quartiers à savoir
  - 3 quartiers à la liste de d'aval sont du dimaige de Mrs
  - les autres 3 quartiers de la Srie de Phles CARON et de la liste d'amont sont du dimasge de Willequin
- ces 6 quartiers boutent du bout vers soleil au Grand Chemin qui mène de Remilly en Averoult
- remontant le dit chemin dessus déclaré et au lez vers mer de ce chemin jusqu'au dismage de Mrs les Religieux Abbé et Couvent de Saint Sauveur de Ham en Artois
- la dernière pièce du dismage de Willequin et sur ce chemin est à Noël DE COCQUEMPOT et icelle liste au dismage et Srie de Han

Le dismage de Willequin s'étend et passe du chemin qui mène de Remilly en Averoult

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- commençant à une mesure de terre étant au lez vers soleil de ce chemin d'Averoult et appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT et ses consors demt à Wismes
- cette mesure est de deux dismages à savoir
  - la demie mesure à la liste de d'aval est du dismage de Remilly
  - l'autre demie mesure est de la Srie Liévin DE ZUNEQUIN, laquelle est du dismage de Willequin,
- ces deux demies mesures de terre boutent au Grand Chemin qui conduit de Remilly en Averoult et au bout vers soleil, en remontant amont au long d'une tournière, à le lingue de deux buissons , tout au long d'une tournière nommée les Videlans allant et appendant 4 mesures de terre à savoir
  - l'une appartenant à Cristofle DE GUISNES
  - une à Marand LE BAILLY
  - une à Jehan BEUDIN
  - la dernière à Noël DE COCQUEMPOT
- desquelles 4 mesures de terre en chacune mesure il y a
  - un quartier tenu de la Srie et du dismage de Remilly
  - et trois autres quartiers à la Srie de Cuheval, qui appartiennent présentement au Sr DE BOIN et qui sont de la disme de Willequin au dessous et vers mer du fief de Monsieur de Willequin,
- commençant à 9.5 quartiers de terre, qui appartiennent à Guille POTTIER et qui sont du quief Desquebroeucq et du dismage de Willequin
- en allant aval une tournière au long d'un crocquet
- allant comprendre 3.5 quartiers appartenant à Pierre SEGARD, par avant Me Loys LE BECQUIER,
- descendant aval d'une tournière jusqu'au jardin Guille POTTIER tenu du quief Desquebroeucq,
- lesquels sont du dismage de Willequin,
- les terres du côté de d'amont tournant sur cette tournière sont de la Srie et dismage de Mrs les Religieux Abbé et Couvent de Han.

Et encore, ici, 5 quartiers de terres

- appartenant à Jehan PREVOST, à cause de sa femme,
- tenus du prieuré de Renty
- du dismage de Willequin,
- au long de la rue qui conduit de Willequin à Ouve,
- enclavés à la Srie de Mrs les Religieux de Saint Saulveur de Han.

Le quief Coupelet

- contenant de 9 à 10 mesures tenues de la Srie et baronnie d'Eulle qui appartient à Mr d'Esquerdes
- boute
  - au terroir et dismage de Han

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- de la liste d'amont au terroir et dismage de Han, à une pièce de terre appartenant à présent à David CRENLEU, à cause de sa femme et ses enfants, laquelle est du dismage de Mrs de Han.

Le dismage de Willequin s'étend vers mer du village d'Ouve

- à commencer à une vallée nommée Le Vallée Baudin se trouvant dessus Cucheval
- à prendre et commencer depuis le marais de Cucheval
- allant amont vers mer tout au long d'une tournière allant jusqu'aux haies du Petit Maisnillet
- la Vallée Baudin est du dismage du dict Willequin
- toutes les terres tournant sur la dicte Vallée Baudin sont de la Srie de Remilly, en remontant, à partir du long des haies du Petit Maisnillet au Grand Chemin du Maisnillet, qui va au Ploich
- toutes les terres au lez vers soleil du chemin du Maisnillet au Ploich sont du dismage de Willequin
- venant au village du Ploich par des jardins clos de haies vives, tenus de la Srie de Crehen et appartenant, à présent, à Noël DE COCQUEMPOT, par avant Jehan DE PENIN, et qui sont de la disme de Willequin
- descendant vers soleil les hayes du dict Ploich à une pièce de terre contenant 20 mesures lesquelles liste vers mer aux ...dict du Ploich et au bout des ces 20 mesures déclarées
- remontant plus vers mer au long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes
- et, au bout de cette tournière, à une pièce de terre contenant 3 quartiers 6 vergues et appartenant à présent à Thomas DU PLOICH, qu'il a eue de Jehan DE LIENNE, laquelle est la dernière pièce du dismage de Willequin et tenue de la Srie de Ansel MICQUIGNON
- allant de ces 3 quartiers 6 vergues à un buisson faisant l'entredeux de la Srie de Willequin et de Waverans
- de ce buisson, allant au long d'aval d'une tournière faisant l'entredeux de la Srie du dict Willequin et celle de Waverans
- les pièces du dismage de Willequin sont du quief Allart et de la Srie de Phles CARON et
  - le dernière pièce du quief Allart appartient à Guille BOCQUET à prendre au lez de d'amont
  - l'autre pièce et dernière (!) du quief Allart est à présent à Jehan DE GAUCY, à cause de sa femme et fille Jehenne CAUWEL,
- ces deux pièces dessus déclarées et tenant sur la dite tournière sont du dismage et terroir de Waverans
- à leur bout des deux pièces et au lez de d'aval de la seconde pièce, retournant vers soleil au long d'une tournière
- tirant vers les bosquets de Willequin
- traversant le chemin qui vient du Ploich à Remilly
- de ce chemin venant vers soleil tout...d'une tournière
- venant descendre aux mon ... jusqu'à un pré appartenant à Ansel MICQUIGNON
- les terres du lez d'amont de la tournière, qui sont du quief Allart et de la Srie Phles CARON, sont du dismage de Willequin
- les autres terres tournant sur cette tournière sont du dismage de Remilly appartenant à Mrs à cause de leur Srie.

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Item encore appartient à la disme de Willequin 5.5 mesures de terre prise en une pièce de terre appartenant à la veuve et aux hoirs Pierre LE VASSEUR séant sur le Mont de Remilly

- ces 5.5 mesures de terre listant
  - vers mer au terroir de Hassinghen et dismage de Waverans
  - vers soleil à la veuve et aux hoirs Pierre LE VASSEUR, tenant de la Srie et de la disme de Remilly
- boutant les 5.5 mesures de terre à un grand enclos
- lesquelles 5.5 mesures sont tenues foncièrement et vicontièrement de la Srie d'Ansel Micquignon, par avant Maistre Loys LE BERQUIER

### Disme de Remilly

Le dismage de Remilly appartient à Vénérables et discrets Seigneurs Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de la Ville se prend et cueille en parties et terroir ci après déclarées.

Et primes

A commencer près le Mont Barbet à une mesure de terre appartenant à Pierre SEGARD et de le liste d'amont au terroir de Hassinghue

- montant vers mer au long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes et la pièce listant sur les dictes tournières du dismage et Srie de Hassinghue
- montant vers mer au long d'une tournière et d'une pièce appartenant aux enfants de Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet et à Jacques Francois et Maroye HAUSSOLLIER, pièce contenant 10 quartiers
- au bout de ces quartiers, remontant d'aval au long d'une tournière nommée la tournière des Nonnains
- les terres nommées les Nonnains sont du dismage de Waverans et sont traversées par le chemin d'Esquerdes, allant de Remilly à Esquerdes,
- outre lequel chemin, il y a 80 verges de terres appartenant à Cristofle DE GUISNES et qui font la séparation et entredeux de la disme de Remilly et du dismage d'Esquerdes
- allant encore du long une tournière appartenant à plusieurs personnes
- allant et remontant vers soleil au d'une liste d'une pièce de terre contenant 11.5 quartiers appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dit Nennet demt à Crehen, en laquelle liste il y a 3 bornes de grès au dernier borne vers soleil
- remontant d'aval une tournière à un petit buisson appartenant à plusieurs personnes
- les terres venant du côté vers soleil boutant sur la dicte tournière sont en dismage d'Esquerdes
- et, depuis le buisson ci-dessus déclaré et qui est sur le fief qui fut à Jehan DE COCQUEMPOT, allant à un autre buisson
- et, de ce buisson, allant à deux autres buissons
- et, du dernier buisson, ce en allant toute le tournière à la voiette Sangatte
- montant de la dicte voiette Sangatte tout amont jusqu'au dismage de Crehen.

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

La disme de Remilly se comprend et s'étend du côté vers soleil de Crehen

- commençant par delà le quief Doutremer près le dismage de Biencques et Srie de l'Escotterie de St-Omer.
- la première pièce tenant en long de la Srie de l'Escotterie fait l'entredeux du dismage du dit Biencques et de Mrs du Chapitre appartient à Baudin DE COCQUEMPOT
- en allant à une tournière qui est de vers soleil
- en remontant à pointe en long la Terre et Srie de l'Escotterie.
- en ralliant amont au long d'une tournière où il y a plusieurs buissons
- la pièce de cette tournière appartient à Pierre DE LE POUVE fils Perot, fait l'entredeux de la disme de Remilly et liste à le disme de Cléty
- en allant amont encore à plusieurs buissoncheaux et tournières
- en allant droit au Crocq de L'Estrippe
- la pièce contiguë au terroir de Cléty appartient à présent à Eustache DE GUISNES, est de la disme de Remilly et liste vers soleil au dismage de Cléty
- laquelle disme de Remilly traverse le chemin de Théroanne et va au long d'un petit crocq où sont 3 quartiers de terre appartenant à Jehan De MAMEZ de Herbelles
- en ralliant vers mer à un autre croc
- ces 3 quartiers listant la liste d'amont au dismage et terroir de Cléty au bout de ce crocq
- retournant d'amont vers soleil à une tournière qui boute sur 5 mesures de terres nommées Les Foeullus, appartenant à Mrs, et qui est de la disme de Remilly
- en remontant d'amont les Foeullus
- en se dirigeant vers un crocquet nommé Le Crocquet Fromaige
- en ralliant tout ce crocquet vers soleil de midi à la Terre de Noircarmes
  - appartenant à présent à Phles MESQUE, à cause de ses beaux enfants
  - de le liste vers mer appartenant à Loys CADEL
  - contenant 0.5 mesure 0.5 quartier qui est de la disme de Remilly et, de liste vers soleil, au dismage de Cléty
- en ralliant amont à un grand crocq nommé le Crocq du Bos Hemont
- revenant de ce crocq en remontant d'amont à une tournière que coupe le chemin qui vient de Remilly à Cléty
- toutes ces terres ... du côté vers mer de cette tournière sont du dismage de Remilly et boutent vers soleil au terroir et dismage de Cléty en étant traversées par le chemin
- allant encore au long d'une tournière à un grand buisson, qui fait l'entredeux des terres de l'Escotterie de Saint-Omer,
- Ces terres, qui appartiennent aux escottiers, contiennent environ 42 à 43 mesures et sont de la disme de Remilly
- la tournière fait la séparation et entredeux de la disme de Remilly et disme de Cléty au bout da la pièce des escottiers
- la disme de Remilly remonte vers soleil de midi au long d'une pièce de terre appartenant à Tassette FOURMENT
- au bout vers soleil de la dite demie mesure, remonte amont une tournière
- allant au bout vers soleil tout droit au Crocq des Quarrières de Pisault

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- laquelle pièce de terre appartient à Flourette LE BAILLY est du dismage de Remilly et celles a boutant sur la dite terre dessus sont du dismage de Cléty
- en remontant vers soleil de midi au long d'un crocq des carrières
- allant jusques à deux quartiers de terre nommés les Courtillages de Jean Le WICQ appartenant à présent à Pierre DE LE POUVE, à cause de sa femme
- descendant ces deux quartiers vers la Cauchie de Boullongne
- comprenant deux mesures de terre ayant jadis appartenu à défunt Jehan LE WICQ
- ces 2 mesures boutent d'amont à la Cauchie de Boullongne, appartiennent présentement à Pierre DE LE POUVE, à cause de sa femme, et sont la dernière pièce du dismage de Remilly
- en outre, ces 2 mesures passent la disme de Remilly la Gauchie de Boullongne
- venant à une pièce de terre appartenant à Mademoiselle DE NIELLES, laquelle pièce liste d'aval à la terre de Noircarmes laquelle se nomme le (Coxim Sausart ?) et contient 19 mesures dont une au dismage de Cléty à prendre au bout vers soleil de la dicte pièce
- remontant amont
- retournant une tournière
- remontant encore tout du long la pièce de Damlle DE NIELLES
- au bout de laquelle pièce de la Damlle, est du dismage de Remilly et l'autre liste vers soleil du dismage de Cléty
- en retournant de cette pièce vers soleil de midi à un buisson
- allant droit à la vallée Bouranne
- en remontant amont tirant vers Averoult du long de la tournière au long de la vallée Bouranne
- lesquelles terres restant du côté vers mer de la tournière et vallée Bouranne sont de la disme de Remilly
- vers soleil et au bout de la vallée Bouranne, une pièce de terre appartient aux hoirs Jehan DE CLETY
- au bout de laquelle pièce, remontant vers midi à une tournière appartenant au dismage de Cléty.
- Les terres tenant vers soleil de midi sur cette tournière sont du dismage de Cléty
- allant jusqu'à une mesure de terre nommée La Happe Garbe appartenant à la veuve et aux hoirs Vincent FISCHAU ... de Dohem
- laquelle, quand elle est advestie de blé ou maich..., le premier vient des dimeurs de Remilly ou Cléty l'emportent et il en a été ainsi us de temps immémorial
- cette mesure de terre est contre une voie nommée la Voie Saige
- dessous la cette mesure nommée la Happegarbe,
  - les terres du côté mer sont de la disme de Remilly jusqu'à la voie Saige, en allant de la mesure de Happegarbe, ci dessus nommée, tout du long du chemin, nommé le chemin de la Verde Voie et qui va aux enclos Tavernier.
  - Les terres du côté d'amont de la dicte Voie sont du dismage de Remilly comme aussi sont les enclos Tavernier, s'ils étaient labourés comme ils l'ont été autrefois
- remontant des enclos Tavernier amont un grand chemin qui conduit de Dohem à Faulquembergue
- montant tout amont la vallée qui appartient à le Mairie de Dohem
- allant jusqu'au droit de 4 mesures de terre appartenant aussi à la Mairie Dohem

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- lesquelles 4 mesures sont de la disme de Remilly
- aboutant ces 4 mesures, il y a une pièce de terre appartenant à la cense d'Averoult
- laquelle se divise a... montant à l'endroit des hayes d'Averoult
  - toutes les terres et héritages au lez d'aval ... hayes d'Averoult sont du dismage de Remilly aboutant vers mer au dismage d'Averoult
  - la longue pièce aboutant à la voie Saige, remontant de la Voie Saige après 3 longues francques , remontant d... Averoult à une tournière, qui vient de la liste vers mer, est de la disme de Remilly
  - les longues francques sont du dismage d'Averoult
- au bout d'amont de ces longues francques, il y a une tournière tirant vers mer à une autre tournière
- montant de la dite tournière aux hayes d'Averoult
- la pièce contiguë au dismage d'Averoult est appartient à présent à Jacques CARTON, à cause de sa femme,
- du bout de la pièce dessus déclarée, toutes les pièces boutant sur la dite tournière sont du dismage de Remilly
- tirant encore le long des hayes d'Averoult
- entrant en un jardin nommé le Courtil Le Cras, comprenant environ la moitié de ce jardin à prendre le côté vers mer
- allant jusqu'à un grand chemin qui conduit d'Averoult à Remilly et sert de séparation et entredeux à un martel de ce jardin entouré d'une hale vive
- au bout de ce jardin, tirant vers Averoult le Grand Chemin, qui va d'Averoult à Fauquembergues, jusqu'à un jardin nouvellement planté et amazé appartenant à Jacques WILLOT
- s'en allant et tirant vers mer tout du long d'une tournière et au (quennis ?) d'Ouve
- allant jusqu'au bois de La Motte et Srie du dit lieu
- toutes les terres étant du côté d'aval sont de la disme de seigneurie de Remilly

Ici appartient encore à la disme de Remilly 6 mesures de terre à prendre au lez d'amont de la Srie de Han gisant dessus Esquebroeucq, boutant du côté de d'aval à une tournière de la Srie du dict Han et d'amont à un chemin qui conduit du dict Esquebroeucq au Grand Chemin de St-Omer.

Et toutes les terres au long de la voie ci devant déclarée au côté d'amont sont de la seigneurie d'Eulle appartenant au Seigneur d'Esquerdes, lesquelles sont du dismage de Remilly, comme aussi les terres nommées les Riez d'Eulle qui sont aussi (présentement ?) tenues de la Srie et baronnie d'Eulle.

Au lez d'amont du village d'Ouve et du côté vers mer de la dicte ville s'étend la Srie et dismage de mes dits Seigneurs en terres et héritages ci après déclarés.

A savoir en 2 jardins à labour

- l'un appartenant à Jehan DE LE CAROULLE, à cause de sa femme, qui liste vers soleil au Grand Chemin qui conduit d'Ouve à Warnecques
- l'autre à Anthoine BOUTRY, par avant Adrien LE DEVIN

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

- ces jardins boutent d'amont à la Srie et fief de Humière que l'on nomme vulgairement Le Cousture, fief appartenant à présent à Noël DE COCQUEMPOT qui l'a acquis du fils de Jehan PENIN
- lesquels 2 jardins sont de la Srie de Remilly et du dismage de Mrs
- remontant amont traversant la Cauchie de Boullongne
- allant vers mer à une tournière allant jusqu'au près des haies du Petit Maisnillet
- laquelle tournière fait la séparation et entredeux de la Srie de La Motte et Warnecque et du dismage du Maisnillet
- toutes les terres boutant à la dicte tournière venant et étant en la vallée de Warenbourcq sont du dismage de Remilly et Srie de Mrs
- la dernière pièce près le Buisson est appartenant à Toussain DU SAULTOIR
- remontant au long des haies du Maisnillet
- venant à un grand chemin qui mène du Maisnillet
- passant à travers un jardin du Petit Maisnillet
- venant aux terres des camps au long d'une tournière jusqu'à Cucheval
- les Terres du côté de d'amont sur la dicte tournière sont du dismage de Remilly et boutant sur une Vallée nommée la vallée Baudin
- laquelle vallée Baudin est de la Srie de Cucheval appartenant à Monsieur DE BOIN et du dismage de Willequin.

Item appartient encore à la disme de Remilly un camp de terre mouvant depuis le pont de Remilly

- allant à un grand enclos entouré de haies vives, lequel appartient à la veuve et aux hoirs de Pierre LE VASSEUR et à Marie LE VASSEUR, veuve de Guille BONVOISIN, chacun par moitié avec autres terres ...
- dessus cet enclos, prenant le cornet vers mer de l'enclos
- allant au long d'une tournière, qui fait l'entre deux du terroir, dismage et seigneurie des Mrs du chapitre et de la Srie de Mrs les chapelains de Haffreinghues et dismage de Wavrerans
- ralliant un peu vers soleil au bout d'une mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON
- ralliant prendre
  - une mesure de terre appartenant à la veuve et aux hoirs de Jacques CARON demeurant à Waverans, et qui fait la liste vers mer à David CLENCLEU, liste faisant l'entredeux de la disme et Srie de Mrs du Chapitre
  - 10 mesures de terrage appartenant aux chapelains de Haffreinghues et dismage de Waverans
- au bout de la dicte mesure de terre, il y a une tournière descendant vers soleil au long du quief Allart, qui est de la Srie de Phles CARON et disme de Willequin
- tournière, qui va descendre vers soleil jusqu'à un chemin allant de Remilly à Willequin
- toutes les terres restant du côté de d'aval de la dicte tournière sont de la disme de Remilly et Srie de Mrs
- les autres terres boutant et venant de d'amont sur la dicte tournière sont de la disme de Willequin et Srie de Phles CARON.

## **Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly**

Desquelles dîmes ci devant déclarées, est due par les laboureurs labourant en terroirs et ... de ces dîmes, tant de la disme de Remilly, Crehen et Willequin, à Mrs du Chapitre huit du cent et non plus et ainsi en a été us de temps immémorial qui n'est mémoire du contraire

Item, desquelles trois dimes dessus déclarées appartenant aux Seigneurs de Chapitre, de neuf gerbes de disme, Mrs Doyen et Chapitre de l'Eglise Cathédrale de St-Omer les six et deux par Mrs Doyen et Chanoine de Thérouanne et l'autre appartient à celui qui est curé du village de Remilly Willequin et des secours et de temps immémorial en a été ainsi us.

Cette présente déclaration de la disme de Remilly Willequin et Crehen a été faite par Ansel MICQUIGNON bailly de Mrs du chapitre en l'an mille cinq cent soixante six.

Signé Ansel MICQUIGNON

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

### Partie 2 – Patronymes et Toponymes

#### Liste des patronymes

BAUCHEL	COPPIN	DE WILLEQUIN	LE VASSEUR
BEUDIN	CRENLEU	DU PLOICH	LE WICQ
BOCQUET	DE CLETY	DU SAULTOIR	MERLENCQ
BONVOISIN	DE COCQUEMPOT	FISCHAU	MESQUE
BOURGOIS	DE GAUCY	FOURMENT	MICQUIGNON
BOUTRY	DE GUISNES	FRANCOIS	PENIN
BRETON	DE LE CAROULLE	HAUSSOLLIER	POTTIER
CADEL	DE LE POUVE	LE BAILLY	PREVOST
CARON	DE LIENNE	LE DEVIN	SEGARD
CARTON	DE MAMEZ	LE LEU	WILLOT
CAUWEL	DE NIELLES	LE QUESTRE	

#### Liste de personnes citées

Ansel MICQUIGNON  
Anthoine BOUTRY, par avant Adrien LE DEVIN  
Anthoine DE COCQUEMPOT demt à Wismes  
Anthoine LE BAILLY demt à Biencques  
Baudin DE COCQUEMPOT, fils Emond,  
Cristofle DE GUISNES  
David CRENLEU  
défunt Jehan LE WICQ  
Eustache DE GUISNES  
Flourette LE BAILLY  
Gilles HAUSSOLLIER  
Gilles LE LEU  
Guille BOCQUET  
Guille POTTIER  
Jacques CARTON, à cause de sa femme,  
Jacques Francois et Maroye HAUSSOLLIER,  
Jacques LE QUESTRE  
Jacques WILLOT  
Jehan BAUCHEL  
Jehan BEUDIN  
Jehan DE COCQUEMPOT dit Nennet demt à Crehen  
Jehan DE GAUCY, à cause de sa femme et fille Jehenne CAUWEL,

## **Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly**

Jehan DE LE CAROULLE, à cause de sa femme,  
Jehan DE MAMEZ de Herbelles  
Jehan HAUSSOLLIER, en son vivant maréchal de Pihen,  
Jehan MICQUIGNON, à cause de sa femme, par avant Anthoine DE WILLEQUIN ;  
Jehan PENIN (par avant)  
Jehan PREVOST, à cause de sa femme,  
les enfants de Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet  
les héritiers Anthoine DE WILLEQUIN,  
les hoirs Jehan DE CLETY  
les veuve et hoirs de Jacques CARON demeurant à Waverans  
les veuve et hoirs Pierre LE VASSEUR  
les veuve et hoirs Vincent FISCHAU ... de Dohem  
Loys CADEL  
Mademoiselle DE NIELLES  
Marand LE BAILLY  
Marie LE VASSEUR, veuve de Guille BONVOISIN  
Marie MERLENCQ  
Nicolas (BARBARY?)  
Nicolas BRETON  
Noël DE COCQUEMPOT  
Nonel DE COCQUEMPOT  
Phles FRANCOIS  
Phles MESQUE, à cause de ses beaux enfants  
Pierre COPPIN, à cause de sa femme,  
Pierre DE LE POUVE demeurant à Cléty  
Pierre DE LE POUVE fils Perot  
Pierre SEGARD  
Tassette FOURMENT  
Tassin CARON, fermier de l'Escotterie de St-Omer  
Thomas DU PLOICH, qu'il a eue de Jehan DE LIENNE,  
Toussain BOURGOIS  
Toussain DU SAULTOIR

### **Les dîmages, fiefs et seigneuries**

dismage d'Averoult  
dismage d'Esquerdes  
dismage de Biencques  
dismage et terroir de Cléty  
dismage de Mrs les Religieux Abbé et Couvent de Saint Sauveur de Ham en Artois  
dismage du Maisnillet  
dismage et terroir de Waverans  
fief de Monsieur de Willequin,  
fief Liévin DE ZUNEQUIN et Sr de Willequin  
le fief qui fut à Jehan DE COCQUEMPOT

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

prieuré de Renty

quief Allart

quief Callet

quief Coupelet

quief De Le Pouve

quief Desquebroeucq

quief Doutremer

quief du Cricquendalle

Srie d'Esquerdes

Srie de Ansel MICQUIGNON, par avant Maistre Loys LE BECQUIER, situé à Willequin et nommé le fief et Srie de Lotinghem

Srie de Cucheval à présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan PENIN en sont vivant demt à Aire

Srie de l'Escotterie de St-Omer

Srie de La Motte et Warnecque

Srie de Mrs les chapelains de Haffreinghues et dismage de Wavrerans

Srie de Remilly

Srie et baronnie d'Eulle qui appartient à Mr d'Esquerdes

Srie et fief de Humière que l'on nomme vulgairement Le Cousture, fief appartenant à présent à Noël DE COCQUEMPOT qui l'a acquis du fils de Jehan PENIN

Srie Liévin DE ZUNEQUIN escuier Sr de Willequin

Srie Phles CARON homme d'armes des ordonnances du Roy ... sous la charge de Monsr Le Comte du Roelz seigneur du Val et en partie Sr du dit Willequin

Srie située au dit Cucheval appartenant à Mr DE BOIN, Seigneur du Prey, par avant au Seigneur de La Tredal

Terre et Srie de Le Coulombe, séant au près Wedinghen, paroisse de Wavrans. tenues foncièrement et vicontièrement des Religieuses de Blendecques

### Les voies

la rue qui conduit de Willequin à Ouve

la Voie Saige

la voie Sangatte

le Grand Chemin Réal nommé vulgairement le Chemin de Loeuillique

le chemin allant de Remilly à Willequin

le chemin d'Esquerdes, allant de Remilly à Esquerdes,

le chemin de Bienccques,

le chemin de Crehen

le chemin de Hallines

le chemin qui conduit du dict Esquebroeucq au Grand Chemin de St-Omer.

le chemin qui mène de Remilly à Crehen

le chemin qui mène de Remilly en Averoult

le chemin qui mène du Maisnillet

le chemin qui vient de Remilly à Cléty

le chemin qui vient du Ploich à Remilly

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

le Grand Chemin de Théroouanne  
le Grand Chemin du Maisnillet, qui va au Ploich  
le Grand Chemin qui conduit d'Averoult à Remilly  
le Grand Chemin qui conduit d'Ouve à Warnecques  
le Grand chemin qui conduit de Dohem à Fauquembergue  
le Grand Chemin qui mène de Remilly en Averoult  
le Grand Chemin, qui va d'Averoult à Fauquembergues

### Autres lieux

bois de Crehen  
bois de La Motte et Srie du dit lieu  
bois de Le Pouve  
bosquets de Willequin  
Buisson de La Bruinne  
Buisson de La Marlière Follie  
Buisson de Le Panelle (ou Pavelle ?)  
Crocq de L'Estrippe  
Crocq des Quarrières de Pisault  
Cucheval  
Esquebroeucq  
la Cauchie de Boullongne  
la cense d'Averoult  
la Croix de Remilly  
La Longue Troncque  
la mesure nommée la Happegarbe,  
la pièce nommée le (Coxim Sausart ?)  
la vallée Baudin  
la vallée Bouranne  
la vallée de Cricquendalle  
la vallée de Warenbourcq  
le Courtil Le Cras  
le Crocq du Bos Hemont  
Le Crocquet Fromaige  
le Fontaine Fiainne du quief Callet  
le jardin Guille POTTIER  
le marais de Cucheval  
le village du Ploich  
l'enclos Tavernier  
les Courtillages de Jean Le WICQ  
les haies d'Averoult  
les haies du Petit Maisnillet  
les longues francques sont du dismage d'Averoult  
Les Sars  
Mairie de Dohem

## **Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly**

Mont Barbet

Mont de Remilly

Petit Maisnillet

Pont de Remilly

terre de Noircarmes

terre nommée La Happe Garbe

terres nommées Les Foeullus

terres nommées les Nonnains

terres nommées les Riez d'Eulle

terroir de Hassinghen

tournière des Nonnains

tournière nommée les Videlans

village d'Ouve

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

### Partie 3 – Transcription du manuscrit

#### Dismes de Crehen, Willequin et Remilly

S'ensuit la grandeur de la disme de Crehen et là où elle se prend et coeuille appartenant à Vénérables et discrets Seigneurs Messrs Doien et Chapre de l'Eglise Cathédrale de la Ville et cité de St-Omer. Le tout comme il s'ensuit.

Et prime

Commençant le dict dismaige de Crehen 0.5 mesure 0.5 quartier de terre appartenant à Baudin DE COCQUEMPOT qui est le pointe tenant vers mer au chemin de Hallines et boutant d'amont à la voye Sangatte boutant d'aval à la Srie d'Esquerdes tenant et faisant le bout de d'aval à un buisson à la liste vers soleil en rallant tout aval au Grand Chemin Réal nommé vulgairement le Chemin de Loeuillique là où descend l'eau sauvage qui fait l'entredeux du dismaige d'Esquerdes et de Crehen et Sries dessus déclarées.

Et au long de la ditte voye Sangatte au lez de d'amont est la Srie de Messrs de leur grand disme de Remilly jusques à une pièche de terre contenant 0.5 mesure et montant amont jusque à un buisson appartenant présentement à Nicollas (BARBARY ?) qu'il a eu par ratraict de Jehan BAUCHEL laquelle est de la disme de Crehen et de celle de Remilly en allant toute la tournière tirant vers Crehen jusques à 2 demye mesure de terre appartenant ... l'une à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet et à Jehan DE MAMEZ à cause de sa femme lesquelles se partissent de la lingne de la tournière la moictié au dismaige de Remilly remontant amont à un long buisson qui se nomme Le Buisson de Le Panelle (ou Pavelle ?) et est le costé de d'aval des dictes deux demy mesures de la disme de Crehen et par-dessus le dict Buisson et du lez de d'amont est de la disme de Messrs ... du dismaige de Remilly.

Item au bout de la dicte mesure et du bout vers soleil allant ancores amont d'une tournière en montant amont et traversant 3.5 quartiers appartenant à Toussain BOURGOIS et 1.5 quartier appartenant à Jacques LE QUESTRE lesquelles se partissent à tranvers par moictié jusque au (so..te ?) de Messrs le bout des dictes 2 pièches à scavoir le bout vers soleil est de la disme de Crehen et le bout vers mer est de la disme de Remilly allant vers soleil au chemin de Crehen au long de la liste et tournière de la dicte pièche il y a une mesure appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT demt à Wismes prinse en 3 mesures à la liste d'aval des dictes 3 mesures en y a un quartier au long du chemin qui est de la disme de Crehen et tout le lez de d'amont est du dismaige de Remilly.

Item du costé de d'amont vers soleil du chemin de Crehen en montant un peu plus amont à prendre en 2 mesures qui ont appartenu à Jehan HAUSSOLLIER en son vivant marischal de Pihen desquelles 2 mesures en appartient une à Gilles HAUSSOLLIER et en l'autre mesure en y a 60 verges appartenant à Phles FRANCOIS lesquelles sont du dismaige de Crehen et les autres 40 verges de la disme de Remilly à prendre les dictes 40 verges à la liste d'amont et du bout vers soleil boutant les dictes 2 mesures à une pièche de terre appartenant à Jehan DE COCQUEMPOT dict Nennet laquelle est du dismaige de Crehen remontant d'amont tout au long d'une tournière allant à un buisson nommé Le Buisson de La Bruinne lesquelles pièches de terre boutant du costé de d'aval sont de la disme de Crehen et celles boutant et listant du costé de d'amont aux dites tournières sont de la disme de

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Remilly laquelle pièche listant sur la dicte tournière appartient à Baudin DE COCQUEMPOT fils Emond et depuis Le Buisson de La dicte Bruinne allant ancoires à une tournière traversant le chemin de Biencques commenchant au bois de Crehen du cornet vers soleil du dit bois venant aval une tournière laquelle tournière et les pièches quy viennent tourner et bouter devers Biencques sont du dismaige du dict Biencques et Srie de l'Escotterie de St-Omer et la pièche de terre ou boutent les pièches de terre cy dessus déclarées appartiennent à ung nommé Anthoine LE BAILLY demt à Biencques laquelle est le commencement du dismaige de Crehen allant la dicte pièche bouter à une pièche de terre en boult vers soleil appartenant à Tassin CARON quy est fermie de l'Escotterie de St-Omer et du dismaige de Biencques et venant en amont au long d'une tournière tournant sur la pièche dessus déclarée jusques à ung borne lequell borne fait l'entre deux de 6 quartiers de terre de présent appartenant à Pierre DE LE POUVE demeurant à Cléty laquelle est du dismaige et seigneurie de Crehen ;

Le Quief Doutremer contient 60 mesures qui est de la dicte disme de Crehen et se comprend et estend es lieux cy après déclarés.

Commenchant aux 6 quartiers de terre quy sont de la disme de Crehen appartenant à Pierre DE LE POUVE à cause de sa femme venant d'amont tout au long le chemin de Biencques jusques au boult de d'amont d'une demye mesure appartenant à Ansel MICQUIGNON venant ancoires de d'amont tout de long et en appendant 6 quartiers de terre appartenant à Pierre COPPIN à cause de sa femme et allant amont jusques à une mesure de terre nommé le Bois La ... appartenant à Nonel DE COCQUEMPOT laquelle est de la disme de Remilly et demye mesure du costé vers soleil et pareillement de la disme de Remilly contre la mesure dessus déclarée est à Nicollas BRETON quy fait la séparation et entredeux de la disme de Crehen et Remilly et du dict quief Doutremer en rallant à une tournière appartenant à Ansel MICQUIGNON et plusieurs aultres est de la disme de Remilly et la pièche quy fait le liste fait la tournière appartient à Gilles LE LEU est de la disme de Crehen et du dict quief Doutremer en allant tout le fond jusques à une pièche de terre appartenant à Jehan MICQUIGNON à cause de sa femme par avant Anthoine DE WILLEQUIN laquelle pièche liste du costé de d'amont au Grand Chemin de Théroouanne et est du dismaige de Remilly.

Recommenchant plus vers soleil levant aux 6 quartiers cy devant déclarées appartenant au dict Pierre DE LE POUVE et au dict borne estant du costé de d'amont des 6 quartiers venant tout en long d'une tournière appartenant à plusieurs personnes jusques au Buisson de La Marlière Follie et du dict buisson au long d'une aultre tournière des Sars et rallant ancoires tout au long d'une tournière jusques au Chemin de Théroouanne et la pièche de la dicte tournière se nomme La Longue Troncque laquelle est en quief Doutremer est de la disme de Crehen et toutes les pièches de terre boutant sur la tournière et sur le quief Doutremer sont de la disme de Remilly nommé Les Sars.

A la disme de Crehen luy ... et appartient 7 mesures de terres séant en la vallée de Cricquendalle est du quief du dict Cricquendalle tenu en fons de mes ditz Seigneurs du Chapitre occupés par diverses personnes du tout enclaré en la disme de Remilly de tous boultz et costéz.

Item à la dicte disme de Crehen luy compecte et appartient 7.5 mesures de terre séant deseure la Croix de Remilly à scavoir 10 quartiers appartenant à Cristofle DE GUISNES 10 quartiers appartenant à Ansel MICQUIGNON et 5 quartiers aux héritiers de Marie MERLENCQ et 5 quartiers aux héritiers Anthoine DE WILLEQUIN de boutent les dicttes 7.5 mesures au chemin quy maisne de Remilly à Crehen enclavé de toutes listes et boultz à la disme de Remilly.

## Dismes de Crehen, Wirquin et Remilly

Item à la dicte disme de Crehen luy compectent et appartiennent 7 mesures de terre séant deseure le bois De Le Pouve tenue des Religieuses et Abbesse de Blendecques enclavés de tous boulz listes et costés en la Srie et Dismaige du dict Remilly et sont les dictes 7.5 mesures tenue fonssièremment et vicomtièremment des dicttes Religieuses de Blendecques à cause de leur Terre et Srie de Le Coulombe séant au près Wedinghen, paroisse de Wavrans.

### Disme de Willequin

La disme de Willequin appartient à messieurs Doien et Chapitre de St-Omer

La disme de Willequin se prend et coeuille en seigneurie et terroir cy après déclarés

Est assis en la Srie Liévin DE ZUNEQUIN escuier Sr de Willequin

En la Srie Phles CARON homme d'armes des ordonnances du Roy ... soutz la charge de Monsr Le Comte du Roeluz seigneur du Val et en partie Sr du dict Willequin

En la Srie de Ansel MICQUIGNON par avant Maistre Loys LE BECQUIER scitué au dict Willequin et nommé le fief et Srie de Lotinghem

En la Seigneurie de Cucheval à présent appartenant à Noël DE COCQUEMPOT par avant Jehan PENIN en sont vivant demt à Aire

Et une autre Srie scituée au dict Cucheval appartenant à Monsr DE BOIN Seigneur du Prey par avant au Seigneur de La Tredal

Commençant au lez vers soleil de l'eauwe qui floeuve du dict Willequin à Remilly et commençant à une pièche de terre appartenant à Pierre DE COCQUEMPOT gissant près le Fontaine Fiainne du quief Callet et Srie Phles CARON allant au long d'ung crocq et tournière appartenant à plusieurs personnes allant jusques à une mesure 8 vergues de terre appartenant à Pierre SEGARD par avant à Ansel MICQUIGNON laquelle mesure 8 vergues est de la disme de Remilly

Et liste icelle mesure 8 vergues de terre d'amont au fief Liévin DE ZUNEQUIN et Sr de Willequin et toutes les terres boutant sur la dicte tournière sont du quief De Le Pouve tenues fonssièremment des dictz Srs de Chapitre est de leur disme de Remilly au bout de la dicte mesure 8 vergues de terre et du bout vers soleil appartient ancoires 6 quartiers appartenant au dict Pierre SEGARD par avant à Ansel MICQUIGNON la moitié des dictz 6 quartiers asr (à scavoir) 3 quartiers à la liste de d'aval est du dimaige de Messrs et les autres 3 quartiers de la Srie de Phles CARON et de la liste d'amont est du dimaige de Willequin et boutent iceulx 6 quartiers du bout vers soleil au Grand Chemin qui maisne de Remilly en Averoult remontant le dict chemin dessus déclairret et au lez vers mer du dict chemin jusques au dismaige de Messrs les Religieux Abbé et Couvent de Saint Sauveur de Ham en Artois dont la dernière pièche du dismaige du dict Willequin est à Noël DE COCQUEMPOT et icelle liste au dismaige et Srie de Han

Le dict dismaige de Willequin s'estend et passe du chemin quy maisne de Remilly en Averoult commençant à une mesure de terre estant au lez vers soleil du dict chemin d'Averoult appartenant à Anthoine DE COCQUEMPOT et ses consors demt à Wismes et la dicte mesure est de deux dismaiges à scavoir la demye mesure à la liste de d'aval est du dismaige de Remilly et l'autre demye mesure est de la Srie Liévin DE ZUNEQUIN laquelle est du dismaige de Willequin et boutent icelles









